

# Assurer la montée en compétence douanière

Les entreprises, particulièrement les PME, sont confrontées à la nécessité impérieuse de renforcer les compétences douanières en interne. Le Brexit illustre parfaitement cette situation. Le catalogue diversifié de formations de l'ODASCE offre une réponse à ces attentes.

En matière douanière, comme dans les autres domaines de l'activité de l'entreprise, la formation est incontournable. Bien sûr, celle-ci est indispensable pour les salariés novices qui démarrent dans le service douane de toute entreprise. Mais un non-spécialiste a tout intérêt aussi à connaître les éléments de base car la douane « irrigue » en fait pratiquement tous les services de l'entreprise : achats, *supply chain*, commercial, etc.

## L'exemple du Brexit

Un spécialiste chevronné est également concerné. Une des originalités de la matière douanière réside dans le fait qu'elle n'est pas figée une fois pour toutes dans les textes : elle évolue en permanence. Le nouveau Code des douanes de l'Union (CDU), entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2016, introduit des changements importants pour l'ensemble des acteurs du commerce extérieur mais l'application du nouveau dispositif n'a pas été finalisée à ce jour. Le dédouanement centralisé communautaire (DCC) n'est pas encore effectif. Et la réglementation douanière, qui est une compétence exclusive de la Commission européenne, évolue en permanence. En juin 2016, les citoyens britanniques ont décidé majoritairement par référendum de sortir de l'Union européenne (Brexit), d'où la réintroduction des droits de douane aux

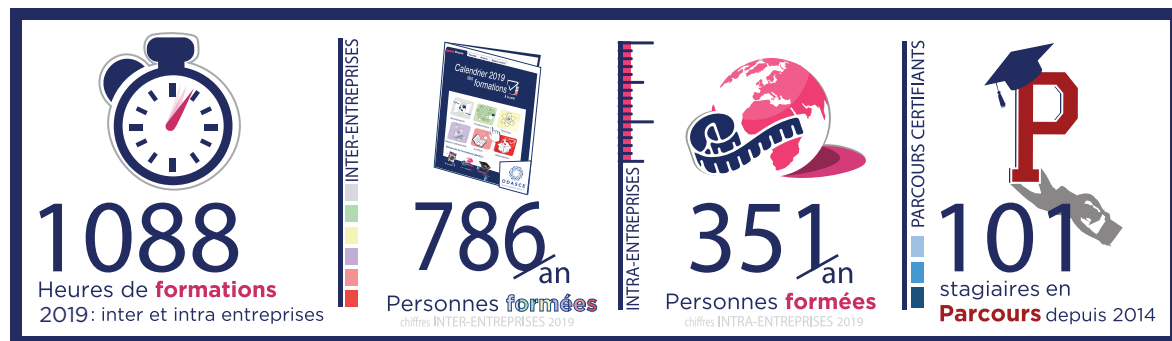
frontières du Royaume-Uni, prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2021 après la fin de la période de transition. Autre exemple : la nouvelle version des Incoterms qui est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Ces changements ont des conséquences concrètes pour les entreprises qui exportent et importent. Le Brexit offre un exemple particulièrement éclairant. Pour une PME qui exporte exclusivement vers l'Union européenne il n'y a actuellement aucune différence entre vendre au Royaume-Uni ou en Belgique. À la fin de la période de transition, le voisin d'outre-Manche deviendra un pays tiers, au même titre que la Chine ou le Brésil. Il faut donc se préparer et « apprendre » toute la matière douanière (droits de douane, déclarations, spécificités du transport et de la logistique, etc.).

## Une offre complète de formations

C'est précisément pour répondre à ces attentes que l'Office de Développement par l'Automatisation et la Simplification du Commerce Extérieur (ODASCE), un organisme privé de formation continue, spécialisé dans la formation aux questions douanières, a mis en place un catalogue complet de formations. Cette association est qualifiée ISQ-OPQF (Qualification des organismes de formation dans le domaine des métiers spécifiques) et habilitée à délivrer

des Certificats professionnels de la Fédération de la Formation Professionnelle (CPFFP) pour ses parcours. L'ODASCE est aussi inscrite sur la liste des associations reconnues par la douane délivrant des certificats de compétence dans le cadre du CDU. L'ODASCE a élaboré un catalogue complet de formations. Le module « Sensibilisation » est bien adapté pour les débutants qui souhaitent acquérir les rudiments de la matière douanière. On trouve ensuite les « Fondamentaux » qui permettent d'entrer dans le vif du sujet et d'acquérir une base solide. Le module « Technique » dédié aux trois piliers de la douane et la « Gestion opérationnelle » sont destinés aux professionnels des services douanes des entreprises. Les parcours certifiants (assistant, gestionnaire et manager) sont reconnus par la Douane française et valident le critère de compétence du CDU. À cela s'ajoutent des modules dédiés à des thèmes juridiques ou des sujets pointus. L'entreprise qui souhaite assurer la formation de ses salariés peut puiser dans ce catalogue pour choisir les modules qui correspondent à ses besoins spécifiques et construire ainsi un véritable programme annuel. L'ODASCE propose également des formations en entreprise qui évitent les déplacements et permettent de former simultanément un groupe de salariés. Une formule qui connaît un gros succès.



## LES FORMATIONS INTER-ENTREPRISES « A LA CARTE »

Anne François, responsable des affaires douanières de Framatome France

### « Des modules très pointus, parfaitement adaptés à nos attentes »



« La fonction douane a été internalisée et nous avons recours à des formations à la carte de l'ODASCE en fonction de nos besoins spécifiques » explique Anne François, responsable des affaires douanières de la société Framatome France, spécialisée dans la conception, l'installation et l'entretien des composants et des combustibles ainsi que des systèmes de contrôle-commande pour les centrales nucléaires. « La société a toujours accordé une importance prioritaire à la formation du personnel même dans les moments difficiles » ajoute-t-elle.

En fin d'année, Anne François regarde le catalogue de l'ODASCE et établit le plan de formation pour l'année suivante. Chacun des trois membres du service douane, dont elle-même, suit au moins une formation dans l'année sur des sujets tels que, par exemple, la réglementation des biens à double usage, la mise en place des régimes particuliers, les Incoterms, etc. Puis, l'enseignement reçu est perfectionné en interne avec les services spécialisés de l'entreprise.

Les correspondants douanes basés dans la dizaine de sites industriels de Framatome France sont également concernés.

En effet, ils ont un rôle d'interface : ils sont chargés de transmettre au service douane les informations nécessaires pour l'établissement des déclarations. « Les correspondants n'ont pas vocation à être des experts en douanes mais il est très important pour eux de connaître les rudiments de la matière douanière. Le module de sensibilisation de l'ODASCE est particulièrement adapté à leurs besoins, quitte à le compléter ultérieurement par d'autres formations » indique Anne François. La responsable des affaires douanières souligne la qualité des intervenants de l'ODASCE, « de vrais spécialistes dans leurs domaines ». La transmission des savoirs se trouve facilitée par la pédagogie mise en place, notamment en termes de supports. « Une documentation papier abondante est fournie aux participants mais les intervenants accordent une place prépondérante aux explications orales. Les exercices pratiques complètent l'enseignement » précise Anne François qui ajoute que les formations de l'ODASCE permettent de nombreux échanges avec les intervenants mais aussi avec les autres participants qui appartiennent au monde de la douane en entreprise. « Toutes ces formations sont indispensables pour mener notre activité dans des conditions optimales » conclut-elle.

## LES FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE « SUR MESURE »

Fabienne Lécuyer, gestionnaire transports et douanes de Socomore

### « Un excellent outil pour assurer la montée en compétences de salariés appartenant à différents services de l'entreprise »

À l'occasion de l'entrée en vigueur des Incoterms 2020, la société Socomore, une ETI basée à Vannes (56) et spécialisée dans le traitement de surfaces, a décidé d'organiser une séance de formation en entreprise sur les Incoterms 2020. « L'activité internationale enregistre une croissance régulière, notamment en Amérique du Nord et en Asie, deux zones où nous nous devons d'utiliser les Incoterms appropriés. L'entrée en vigueur de la nouvelle version, le 1<sup>er</sup> janvier 2020, est une bonne occasion pour aborder l'étude de ce sujet » affirme Fabienne Lécuyer, gestionnaire transports et douanes de la société.

Plusieurs organismes de formation, dont l'ODASCE, ont été approchés. « Nous leur avons soumis une trame. La proposition de l'ODASCE a été celle qui a été le mieux en phase avec nos attentes. Un programme de formation approfondi nous a été soumis et nous avons demandé des adaptations par rapport aux caractéristiques de nos flux » précise Fabienne Lécuyer.

La formation sur site offre plusieurs avantages. Le plus important est la possibilité de rassembler en un même lieu une quinzaine de salariés appartenant à différents services : chefs de produits, supply chain, responsable achats, etc. « La

connaissance des Incoterms ne peut pas se limiter au service douane de l'entreprise : c'est un sujet transversal » explique Fabienne Lécuyer qui souligne en particulier l'importance pour les commerciaux de bien appréhender la question. « Nos négociateurs sont des ingénieurs chimistes : ils ont des profils techniques très pointus. La formation doit leur permettre de maîtriser les Incoterms lorsqu'ils négocient de gros contrats ».

Autre avantage non négligeable : la possibilité d'élaborer une formation sur-mesure, adaptée aux besoins spécifiques de l'entreprise. La session d'une journée a été divisée en deux : le matin, elle portera sur les Incoterms 2020 et s'adressera à tous les participants ; l'après-midi sera réservé aux référents douanes et responsable supply chain et sera adapté à ses préoccupations particulières. « Il est primordial de diffuser la connaissance des Incoterms dans l'entreprise. Des personnes qui ne sont pas concernées actuellement par le sujet pourraient l'être à l'avenir en raison de l'internationalisation croissante de la société » conclut Fabienne Lécuyer.



Trois questions à Evelyne Irigaray, Délégué général de l'ODASCE

### « Nous avons intégré le Brexit dans toutes nos formations »



#### QUELLE ANALYSE FAITES-VOUS DU BREXIT ?

Dès l'annonce du résultat du référendum britannique du 23 juin 2016, l'ODASCE s'est intéressée aux conséquences pratiques pour les entreprises françaises de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne (UE). Nous avons eu des discussions approfondies notamment avec la douane britannique et notre homologue, l'ACITA, qui est une association d'opérateurs britanniques réalisant des opérations douanières. Nous recevons en permanence des informations et les nouveaux textes des autorités britanniques. Nous avons donc une connaissance fine du sujet.

En 2017, le Royaume-Uni a décidé de cloner le Code des douanes de l'Union (CDU), ce qui n'est pas parfois sans générer des confusions. Les mêmes noms ont été gardés mais sur des bases légales différentes. C'est le cas en particulier pour le numéro EORI qui permet d'être enregistré auprès de la douane. L'autre souci concerne les bureaux de douane. Ceux-ci sont installés actuellement dans les principaux ports et les aéroports. Le Brexit oblige à les réinstaller dans tous les points d'entrée, notamment dans les ports du sud de l'Angleterre (Southampton, Portsmouth, etc.), ce qui n'a pas encore été achevé.

#### COMMENT AIDEZ-VOUS LES ENTREPRISES ?

Dans nos différentes formations, nous présentons l'impact du Brexit lorsque les procédures étudiées sont concernées. Il y a un gros travail de remise à plat des flux : nous aidons les entreprises à le faire. Nous faisons beaucoup d'exercices pratiques et notre pédagogie est interactive. Pour donner un exemple, la sortie du Royaume-Uni signifie qu'un flux n'est plus de nature intra-communautaire mais internationale. Nous insistons sur l'importance de cette requalification mais aussi sur les changements en cascade qui en découlent dans le processus de suivi des flux (modifications informatiques, nécessité de déclaration douanière, etc.). Par ailleurs, nous avons intégré l'actualité du Brexit dans le service de veille réglementaire dont bénéficient nos adhérents.

#### QUELLE EST LA « VALEUR AJOUTÉE » DE L'ODASCE ?

Elle réside principalement dans le fait que nous avons deux types d'intervenants parfaitement complémentaires : des experts publics (Douane, OMD, Taxud, etc.) ou privés (juristes, fiscalistes, etc.) et des praticiens en entreprise. L'ODASCE est ainsi en mesure d'apporter à la fois une connaissance technique pointue des sujets et de proposer des formations qui sont parfaitement en phase avec les attentes concrètes des entreprises.

## LES PARCOURS CERTIFIANTS

Philip Gac, directeur général de Transports Mesguen

### « Dans la perspective du Brexit, la formation m'a permis d'acquérir une culture douanière »



« L'activité à destination et en provenance du Royaume-Uni est stratégique puisqu'elle représente 25 % du chiffre d'affaires » affirme Philip Gac, directeur général de Transports Mesguen, une société basée à Saint Pol de Léon (29) et spécialisée dans le transport routier de produits alimentaires (fruits, légumes, produits de la mer, etc.). « À mesure que la perspective du Brexit se concrétisait, il nous est apparu nécessaire d'internaliser la fonction douane pour conserver la fluidité et la capacité de réaction indispensable à notre métier et de proposer ce service à nos clients ».

Les enjeux sont capitaux. Tous les transports se font en flux très tendus. Les commandes des clients sont réceptionnées le matin, les marchandises sont ramassées dans l'après-midi, les camions partent des plateformes entre 21 h et minuit et le passage à la frontière est effectué le lendemain à partir de 5 h du matin pour l'import de produits de la mer ! De plus, la société travaille essentiellement en groupage d'où un nombre élevé de déclarations douanières à venir : plus de 1000 à l'import et 500 à l'export par mois.

L'activité douane est ancienne puisque la société a le statut

de représentant en douane enregistré (RDE) depuis 1971 et a été certifiée OEA « full » en 2014 mais l'activité avait fortement décliné avec le marché unique européen. Un service douane interne a été recréé et, compte tenu de l'importance de l'enjeu pour la société, Philip Gac a décidé de suivre une formation auprès de l'ODASCE. « Je ne connaissais rien à la douane » affirme le DG. Il a opté pour le module « assistant » parmi les parcours certifiants : 7 sessions, soit dix jours en tout, pendant le premier trimestre de 2019 et un rapport final de situation. La formation a été « très concrète, ce que je recherchais avant tout » affirme Philip Gac qui estime avoir acquis une « culture douanière ». Cela lui permet de dialoguer en interne avec le service douane, de faciliter les échanges avec l'administration mais aussi et surtout d'améliorer la relation avec les clients. « Il a fallu les sensibiliser car le Brexit était un phénomène nouveau pour eux et leur contribution est importante : nous établirons les futures déclarations douanières à partir des informations qu'ils nous fourniront ». Le dispositif a été testé. « Nous sommes prêts : nos camions sont en mesure de passer la frontière sans encombre » conclut Philip Gac.

# Catégories 2020 À la carte des formations



## Sensibilisation - Les 1<sup>er</sup> pas

Dites « découverte », ces formations vous donnent un rapide aperçu de la matière douanière, de l'Export Control et des Accises.

## Fondamentaux - Une base solide

Les formations « Niveau 1, 2 et Incoterms » vous apportent une approche globale des connaissances à acquérir pour dompter la réglementation douanière.

## Technique - Les piliers de la réglementation

« Espèce, origine et valeur en douane » sont les incontournables des échanges internationaux. Ces formations vous apprennent à établir la carte d'identité de vos marchandises.

## Gestion opérationnelle - La douane au quotidien

La sécurisation de vos opérations requiert une maîtrise des procédures nécessaires pour gérer l'ensemble de vos dossiers douaniers.

## Juridique - La maîtrise des textes

La connaissance du cadre juridique de la réglementation limite les risques et vous permet de mettre en place une stratégie d'entreprise pour obtenir des facilitations comme « devenir OEA », par exemple.

## Spécialisation - L'expertise stratégique

Cas complexes, problématiques, spécificités « produit » sont abordés en profondeur. Des formations pour optimiser toujours plus ses opérations douanières et gagner en conformité et en compétitivité.

Retrouvez les formations ODASCE :



À la carte



sur mesure



PARCOURS  
certifiants



**ODASCE**  
www.odasce.asso.fr